

Lorsque les pays en développement négocient l'allégement de leur dette auprès de leurs créanciers du Club de Paris, notamment au titre de l'Initiative PPTE, ils doivent également chercher des conditions comparables auprès de leurs créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. Ces négociations se déroulant toutefois créancier par créancier, les informations sur les conditions d'allégement ou de restructuration ne sont pas aussi aisément disponibles. Dans le cadre de ses travaux avec les pays en développement, DFI a compilé des informations sur l' [allégement de la dette](#) hors Club de Paris fourni au titre de PPTE et sur la conduite de [conversions de dettes](#)

.

Pour aider les pays à obtenir un maximum de restructuration ou d'allégement de leur dette auprès des créanciers non membres du Club de Paris, DFI a mis au point des [supports et manuels](#) de formation détaillés, mené des [recherches et analyses](#) et offert des [services consultatifs](#)

.